

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la **SÉANCE EXTRAORDINAIRE SUR LE BUDGET DU 16 DÉCEMBRE 2020**
et teneur des discussions du résultat **DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE**

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** portant sur le budget 2021 du conseil municipal tenue le **16 décembre 2020 à 20 h**, en huis clos compte tenu du contexte de pandémie actuelle en lien avec la COVID-19 (zone d'alerte rouge), à la Mairie située au 21 rue Principale à Saint-Esprit, sous la présidence de monsieur Michel Brisson, maire.

À laquelle sont présents :

- Claude Gosselin, conseiller district # 1
- Sandra Cardin, conseillère district # 3
- Richard Pitre, conseiller district # 4
- Maxime Villemaire, conseiller district # 6

Mme Ginette Brien, conseillère district # 5, est absente et le poste de conseiller municipal au district #2 étant vacant.

Madame Caroline Aubertin, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit comme secrétaire de la séance.



OUVERTURE DE LA SÉANCE

Comme la majorité des membres du conseil sont présents, le président monsieur Michel Brisson, maire, constate le quorum et déclare la présente séance ouverte.

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

2020-12-292

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Cardin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

DE CONSTATER ET DE MENTIONNER que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) au membre absent.

ADOPTÉE.



1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

OUVERTURE DE LA SÉANCE

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

1. *Lecture et adoption de l'ordre du jour*
2. *Adoption du Règlement 651-2020 concernant le budget et la taxation de l'exercice fiscal 2021*
3. *Adoption des « Prévisions budgétaires - Activités financières de fonctionnement 2021 »*
4. *Adoption du programme triennal d'immobilisation (PTI) 2021-2023*
5. *Période de questions des contribuables*

LEVÉE DE LA SÉANCE

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance.

2020-12-293

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Gosselin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE.



Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE EXTRAORDINAIRE SUR LE BUDGET DU 16 DÉCEMBRE 2020
et teneur des discussions du résultat DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

2. **Adoption du Règlement 651-2020 concernant le budget et la taxation de l'exercice fiscal 2021**

Considérant que l'avis de motion a été présenté lors de la séance ordinaire du conseil, tenue le 7 décembre 2020;

Considérant que le projet de règlement a été déposé et présenté lors de la séance extraordinaire du conseil, tenue le 14 décembre 2020;

Considérant que le règlement a été remis aux membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

Considérant que copie du présent règlement a été mis à la disposition du public sur le site Web de la municipalité, le 11 décembre 2020 en vue de la présente séance qui se tient exceptionnellement à huis clos.

Considérant que de ce fait, toute personne a pu en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la municipalité;

Considérant que le maire mentionne que ce règlement a pour objet le budget et la taxation 2021.

2020-12-294

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Gosselin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'ADOPTER le Règlement 651-2020 concernant le budget et la taxation de l'exercice fiscal 2021, comme ci au long rédigé.

ADOPTÉE.

~~~~~

3. **Adoption des « Prévisions budgétaires - Activités financières de fonctionnement 2021 »**

**Considérant** que la Municipalité de Saint-Esprit pourvoit à des dépenses au cours de l'année 2021, et que pour combler la différence entre lesdites dépenses et les revenus déterminés non fonciers, il est requis de prélever, sur tous les biens-fonds imposables de la Municipalité, une somme suffisante pour équilibrer le budget.

2020-12-295

IL EST PROPOSÉ PAR : Maxime Villemaire  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

**D'ADOPTER** les Prévisions budgétaires - Activités financières de fonctionnement 2021 pour l'année 2021 telles que présentées.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

4. **Adoption du programme triennal d'immobilisation (PTI) 2021-2023**

Considérant que l'article 953.1 du Code Municipal du Québec prévoit que le conseil d'une municipalité doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter un programme triennal des immobilisations ;

Considérant qu'il s'agit d'un document de planification et d'intentions.

2020-12-296

IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Pitre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'ADOPTER le programme triennal d'immobilisation pour les années 2021, 2022 et 2023 tel que présenté.

ADOPTÉE.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE EXTRAORDINAIRE SUR LE BUDGET DU 16 DÉCEMBRE 2020
et teneur des discussions du résultat DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

~~~~~

**5. Période de questions des contribuables**

Puisque l'assemblée se tient à huis clos, la période de questions est consacrée aux questions des personnes ayant transmis par courriel au préalable leurs questions en vue de la présente période de questions.

Le maire rappelle que lors d'une séance extraordinaire les questions ne peuvent porter que sur les sujets à l'ordre du jour. Aucune question n'avait été transmise en ce sens.

~~~~~

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 10, l'ordre du jour est épuisé.

2020-12-297

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Richard Pitre
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

~~~~~

**- Original signé -**

Michel Brisson  
Maire et  
Président d'assemblée

**- Original signé -**

Caroline Aubertin  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière

Je, Michel Brisson, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**- Original signé -**

Michel Brisson  
Maire et Président d'assemblée